

Le droit de grève. Suite. — Je demande la mise à l'ordre du jour, des bureaux de placement, de la loi sur l'organisation du droit de grève.

AU SÉNAT

Présidence de M. Loubet, président. La séance est ouverte à 3 h. 05.

Discours de M. Loubet

M. Loubet, en prenant place au fauteuil, prononce un long discours, dont voici les principaux passages :

L'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider vos travaux est si grand, l'attaché au tel prix à ce suprême témoignage d'une bienveillance qui ne s'est pas lassée depuis dix ans que j'éprouve quelque embarras à vous exprimer comme il conviendrait toute ma reconnaissance.

Après avoir fait l'éloge de M. Challemel-Lacour et émis le vœu que sa santé se rétablisse promptement, M. Loubet se félicite de l'harmonie des pouvoirs publics et ajoute :

Le Sénat, si violemment attaqué autrefois, a vu grandir son autorité au fur et à mesure qu'il défendait contre l'usurpation la dictature des libertés conquises.

Il a dissipé les préventions nées des circonstances au milieu desquelles il s'est constitué en aidant à la réalisation des progrès qui sont l'essence même de la République en manifestant, par l'étude attentive des projets dont il était saisi, sa constante préoccupation d'assurer dans l'ordre politique, économique et social les améliorations destinées à favoriser avec le développement du bien-être, la grandeur de la France et la libre expansion de son génie.

Sans doute, il n'a jamais pensé qu'il fallait accepter sans un minutieux examen des projets qui paraissent d'autant plus simples qu'ils avaient été moins étudiés.

Sans doute aussi, il n'a jamais pensé que notre société moderne, fille de la Révolution, put renier ses principes en menaçant la liberté individuelle, en réduisant à une égalité aussi précaire que la liberté elle-même pour substituer aux privilèges de l'ancien régime des privilèges d'un autre ordre.

LA DÉCENTRALISATION

La décentralisation qui, appliquée à son heure et dans une juste limite est le moyen pacifique, régulier et souverain des améliorations et des progrès, qui peut et doit par l'application raisonnée de son programme et par suite faire l'éducation de tous les partis, la décentralisation est malheureusement encore en France un mot vide de sens et ne suscitait que l'indifférence non seulement pour la masse électorale, mais encore pour la plupart de ses élus.

C'est à fin de contribuer à dissiper cette ignorance et cette indifférence que j'essaie d'éclaircir cette question.

Et comme rien n'est plus capable d'instruire et de convaincre que les faits, je commencerai par un coup d'œil historique de la décentralisation et de la centralisation dans le passé en France et des effets en mal et en bien qu'elles y ont produits.

I. — La décentralisation féodale. — Lorsque par l'excès de sa centralisation, l'extension du christianisme et par les invasions barbares, l'empire romain vint à se disloquer, les forces d'union et de production centrale telles que le recouvrement des impôts, les armées permanentes, l'administration et la police générales disparurent, toutes les parties du territoire désormais isolées l'une de l'autre durent pourvoir elles-mêmes à leur protection et à leur administration, le morcellement féodal s'établit successivement, partout, et en chaque province, chaque ville, chaque bourg ou village et même chaque domaine le seigneur féodal saisit et réunit tous les pouvoirs militaires, administratifs, judiciaires et propriétaires.

L'emprisonnement des serfs en chaque domaine et la fermeture de chaque domaine aux étrangers achevèrent l'isolement et la royauté devint nominalement, confinée dans un territoire insignifiant et sans possibilité d'action sur les provinces, la décentralisation fut complète comme le morcellement.

Cette décentralisation complète sans contrôle ni protection d'un pouvoir central eut pour conséquences : l'intérieur, en chaque province, ville, bourg, village ou domaine, l'oppression et la spoliation sans trêve ni limite du peuple par le seigneur féodal local ; Du côté de l'intérieur, l'attaque et le pillage perpétuel par les seigneurs féodaux voisins.

En un mot l'absence complète de sécurité et de liberté pour les populations. Tel était l'état de la France à la fin du Xe siècle à l'époque d'Hugues Capet.

II. — Formation de la centralisation monarchique. — Les maux que la centralisation féodale tel qu'oppression et spoliation continuelles, guerres civiles et pillages, disettes et famines, interruption de toutes les communications, obstacles aux transports, au commerce et à la production, étaient si grands et si pesants aux populations que tous les yeux, tous les désirs se portèrent vers un état opposé, vers la constitution d'un pouvoir central fort, capable de rouvrir les communications, d'établir une protection partout, d'empêcher et de punir les oppressions et les exactions des seigneurs féodaux.

Sous l'influence de ce besoin général et avec l'appui du clergé d'abord, des bourgeois des villes ensuite et enfin du peuple entier, les vœux si fatigués au Xe siècle, augmentèrent graduellement leur domaine par des mariages, des héritages, des confiscations et des guerres, introduisant peu à peu leurs agents et leurs représentants dans les villes et dans les provinces et absorbèrent avec les temps les pouvoirs précédemment exercés par les seigneurs féodaux, de sorte qu'au bout de ce travail d'absorption de sept siècles de durée, le royaume sous Louis XIV était maître sans part et gouvernait seule tout et partout par ses intendants dans les provinces comme à Paris.

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Un journal du soir, le Jour, publie la dépêche suivante, de Rome, qui n'est point confirmée d'ailleurs par ce que nous transmettent nos réserves :

Le gouvernement s'efforce de le cacher jusqu'à ce qu'il ait pu préparer l'opinion ; mais le désarroi et l'affolement régnaient dans les hautes sphères.

Préparatifs de Guerre. — A considérer certaines mesures édictées par le gouvernement, on jugerait que l'Angleterre est à la veille d'une guerre inévitable.

VOYAGE TERMINÉ. — M. Charles Gallais, le Français qui avait entrepris un voyage à travers le monde en poussant une brouette, s'est rendu hier à un arbre du parc de la forteresse de Kalimegdan ; il a toutefois pu être sauvé, le corde ayant été coupée à temps.

QUADRUPLE ASPHYXIE. — La golette anglaise Jane Kingour a été empêchée de partir pour Dublin, parce que quatre matelots ont été asphyxiés par le feu qu'ils avaient allumé dans leur cabine.

LES GRÉVISTES DE LA CLYDE. — Contrairement aux prévisions manifestées dans ces derniers temps, les grévistes de Belfast ont refusé d'accepter les conditions offertes par les patrons ; la situation à Glasgow reste donc la même.

UN CURÉ ESCROC. — L'abbé Palmade est cité à comparaître devant le tribunal correctionnel de Bourgneuf pour l'audience du samedi 25 janvier.

LA TRIPLE ALLIANCE. — On confirme que l'Allemagne et l'Autriche pressent l'Italie d'en finir avec la guerre abyssine.

AFFAIRES D'ESCROQUERIES. — Ce matin est revenue devant le 1er tribunal maritime, présidé par le capitaine de vaisseau Piastre, l'affaire des détournements et escroqueries commises en 1894 et 1895 dans le service des travaux hydrauliques de l'arsenal par le conducteur Fouque, de complicité avec plusieurs entrepreneurs et fournisseurs.

LA DÉCENTRALISATION

La décentralisation qui, appliquée à son heure et dans une juste limite est le moyen pacifique, régulier et souverain des améliorations et des progrès, qui peut et doit par l'application raisonnée de son programme et par suite faire l'éducation de tous les partis, la décentralisation est malheureusement encore en France un mot vide de sens et ne suscitait que l'indifférence non seulement pour la masse électorale, mais encore pour la plupart de ses élus.

C'est à fin de contribuer à dissiper cette ignorance et cette indifférence que j'essaie d'éclaircir cette question.

Et comme rien n'est plus capable d'instruire et de convaincre que les faits, je commencerai par un coup d'œil historique de la décentralisation et de la centralisation dans le passé en France et des effets en mal et en bien qu'elles y ont produits.

I. — La décentralisation féodale. — Lorsque par l'excès de sa centralisation, l'extension du christianisme et par les invasions barbares, l'empire romain vint à se disloquer, les forces d'union et de production centrale telles que le recouvrement des impôts, les armées permanentes, l'administration et la police générales disparurent, toutes les parties du territoire désormais isolées l'une de l'autre durent pourvoir elles-mêmes à leur protection et à leur administration, le morcellement féodal s'établit successivement, partout, et en chaque province, chaque ville, chaque bourg ou village et même chaque domaine le seigneur féodal saisit et réunit tous les pouvoirs militaires, administratifs, judiciaires et propriétaires.

L'emprisonnement des serfs en chaque domaine et la fermeture de chaque domaine aux étrangers achevèrent l'isolement et la royauté devint nominalement, confinée dans un territoire insignifiant et sans possibilité d'action sur les provinces, la décentralisation fut complète comme le morcellement.

Cette décentralisation complète sans contrôle ni protection d'un pouvoir central eut pour conséquences : l'intérieur, en chaque province, ville, bourg, village ou domaine, l'oppression et la spoliation sans trêve ni limite du peuple par le seigneur féodal local ; Du côté de l'intérieur, l'attaque et le pillage perpétuel par les seigneurs féodaux voisins.

En un mot l'absence complète de sécurité et de liberté pour les populations. Tel était l'état de la France à la fin du Xe siècle à l'époque d'Hugues Capet.

II. — Formation de la centralisation monarchique. — Les maux que la centralisation féodale tel qu'oppression et spoliation continuelles, guerres civiles et pillages, disettes et famines, interruption de toutes les communications, obstacles aux transports, au commerce et à la production, étaient si grands et si pesants aux populations que tous les yeux, tous les désirs se portèrent vers un état opposé, vers la constitution d'un pouvoir central fort, capable de rouvrir les communications, d'établir une protection partout, d'empêcher et de punir les oppressions et les exactions des seigneurs féodaux.

Sous l'influence de ce besoin général et avec l'appui du clergé d'abord, des bourgeois des villes ensuite et enfin du peuple entier, les vœux si fatigués au Xe siècle, augmentèrent graduellement leur domaine par des mariages, des héritages, des confiscations et des guerres, introduisant peu à peu leurs agents et leurs représentants dans les villes et dans les provinces et absorbèrent avec les temps les pouvoirs précédemment exercés par les seigneurs féodaux, de sorte qu'au bout de ce travail d'absorption de sept siècles de durée, le royaume sous Louis XIV était maître sans part et gouvernait seule tout et partout par ses intendants dans les provinces comme à Paris.

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Un journal du soir, le Jour, publie la dépêche suivante, de Rome, qui n'est point confirmée d'ailleurs par ce que nous transmettent nos réserves :

Le gouvernement s'efforce de le cacher jusqu'à ce qu'il ait pu préparer l'opinion ; mais le désarroi et l'affolement régnaient dans les hautes sphères.

Préparatifs de Guerre. — A considérer certaines mesures édictées par le gouvernement, on jugerait que l'Angleterre est à la veille d'une guerre inévitable.

VOYAGE TERMINÉ. — M. Charles Gallais, le Français qui avait entrepris un voyage à travers le monde en poussant une brouette, s'est rendu hier à un arbre du parc de la forteresse de Kalimegdan ; il a toutefois pu être sauvé, le corde ayant été coupée à temps.

QUADRUPLE ASPHYXIE. — La golette anglaise Jane Kingour a été empêchée de partir pour Dublin, parce que quatre matelots ont été asphyxiés par le feu qu'ils avaient allumé dans leur cabine.

LES GRÉVISTES DE LA CLYDE. — Contrairement aux prévisions manifestées dans ces derniers temps, les grévistes de Belfast ont refusé d'accepter les conditions offertes par les patrons ; la situation à Glasgow reste donc la même.

UN CURÉ ESCROC. — L'abbé Palmade est cité à comparaître devant le tribunal correctionnel de Bourgneuf pour l'audience du samedi 25 janvier.

LA TRIPLE ALLIANCE. — On confirme que l'Allemagne et l'Autriche pressent l'Italie d'en finir avec la guerre abyssine.

AFFAIRES D'ESCROQUERIES. — Ce matin est revenue devant le 1er tribunal maritime, présidé par le capitaine de vaisseau Piastre, l'affaire des détournements et escroqueries commises en 1894 et 1895 dans le service des travaux hydrauliques de l'arsenal par le conducteur Fouque, de complicité avec plusieurs entrepreneurs et fournisseurs.

DERNIÈRE HEURE

Le Sénat, si violemment attaqué autrefois, a vu grandir son autorité au fur et à mesure qu'il défendait contre l'usurpation la dictature des libertés conquises.

Il a dissipé les préventions nées des circonstances au milieu desquelles il s'est constitué en aidant à la réalisation des progrès qui sont l'essence même de la République en manifestant, par l'étude attentive des projets dont il était saisi, sa constante préoccupation d'assurer dans l'ordre politique, économique et social les améliorations destinées à favoriser avec le développement du bien-être, la grandeur de la France et la libre expansion de son génie.

Sans doute, il n'a jamais pensé qu'il fallait accepter sans un minutieux examen des projets qui paraissent d'autant plus simples qu'ils avaient été moins étudiés.

Sans doute aussi, il n'a jamais pensé que notre société moderne, fille de la Révolution, put renier ses principes en menaçant la liberté individuelle, en réduisant à une égalité aussi précaire que la liberté elle-même pour substituer aux privilèges de l'ancien régime des privilèges d'un autre ordre.

Sans doute aussi, il n'a jamais pensé que notre société moderne, fille de la Révolution, put renier ses principes en menaçant la liberté individuelle, en réduisant à une égalité aussi précaire que la liberté elle-même pour substituer aux privilèges de l'ancien régime des privilèges d'un autre ordre.

Sans doute aussi, il n'a jamais pensé que notre société moderne, fille de la Révolution, put renier ses principes en menaçant la liberté individuelle, en réduisant à une égalité aussi précaire que la liberté elle-même pour substituer aux privilèges de l'ancien régime des privilèges d'un autre ordre.

Sans doute aussi, il n'a jamais pensé que notre société moderne, fille de la Révolution, put renier ses principes en menaçant la liberté individuelle, en réduisant à une égalité aussi précaire que la liberté elle-même pour substituer aux privilèges de l'ancien régime des privilèges d'un autre ordre.

Sans doute aussi, il n'a jamais pensé que notre société moderne, fille de la Révolution, put renier ses principes en menaçant la liberté individuelle, en réduisant à une égalité aussi précaire que la liberté elle-même pour substituer aux privilèges de l'ancien régime des privilèges d'un autre ordre.

Sans doute aussi, il n'a jamais pensé que notre société moderne, fille de la Révolution, put renier ses principes en menaçant la liberté individuelle, en réduisant à une égalité aussi précaire que la liberté elle-même pour substituer aux privilèges de l'ancien régime des privilèges d'un autre ordre.

LE ROMAN DE JULIENNE PAR Max. ROCHAMBEAU

Il y a déjà de cela une quinzaine d'années. Tu le souviens bien encore, Gilbert de ton oncle Baurant ?

En ce moment, il était en imagination, loin de Saint-Sabin, dans l'atmosphère fine et bleue de quelque paysage alpestre où il revoyait Julien dans tout le charme de son harmonieuse beauté.

Je ne parle pas de Mlle Rose elle-même, l'aventure a dû nécessairement la troubler beaucoup. Eh bien, cher monsieur Florentin, ils ne veulent pas chez M. Vincent, paraître avoir été touchés ; aussi ils donnent une soirée comme s'il ne s'était passé rien d'extraordinaire.

Toute la soirée passa très vite pour Florentin ; et quand ils prirent congé, après avoir reconduit le grand-père Antoine, Gilbert et son amie promenaient longtemps, sous les sycomores du Champ-de-Faire.

— Mon cher Gilbert, si j'étais à ta place, dit Florentin, je n'hésiterais pas ; Mlle Rose Vincent est ravissante.